



Brossard

Traverse piétonnée
avec avancée de trottoir
et bande gazonnée
sur la rue Niagara

Ville urbaine, contemporaine et ouverte sur le monde



Julie Gravel
Chef de division
Architecture de paysage –
Direction du génie



Thomas Baudé
Chef de division
Circulation –
Direction du génie

Longtemps perçue comme une « ville bétonnée où l'automobile est maître », Brossard s'est initialement développée suivant un modèle de ville de banlieue. Avec les années, elle s'est cependant distinguée en devenant la terre d'accueil de 57 communautés culturelles regroupant aujourd'hui plus de 88 000 habitants, ainsi que par ses efforts et investissements dans la manière de développer son territoire.

Brossard est assurément l'une des municipalités du Québec ayant connu les plus grands changements sur le plan du développement du territoire depuis une vingtaine d'années.

Sa localisation géographique, à proximité à l'île de Montréal et des grands axes routiers, et sa large fenêtre sur le fleuve liée à un environnement naturel remarquable font d'elle une ville offrant de grandes possibilités en matière d'aménagement. La Ville de Brossard désire ainsi profiter des projets majeurs en cours sur son territoire afin de poursuivre ses efforts de développement pour renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté de ses citoyens, tout en offrant un milieu de vie accueillant, sécuritaire et accessible à tous.

Le plan stratégique et la politique de mobilité active

Afin d'imaginer et de réaliser la vision de l'avenir, la Ville de Brossard s'est dotée en septembre 2013 d'une planification stratégique qui lui trace le chemin à suivre jusqu'à l'horizon 2030.

VISION DE L'AVENIR

« Brossard aspire à devenir une référence dans le monde municipal québécois pour son caractère contemporain, son ouverture aux communautés culturelles et son leadership sur le plan d'un développement social vigoureux, qui s'effectue en tout respect de l'environnement et des générations futures. Brossard vise à devenir ville-lisière, la ville de l'avenir qui regroupe des entreprises, des services, des centres commerciaux, et qui propose une gamme complète d'activités de loisirs. Elle veut se distinguer par une offre de transport collectif très performant, mais également par la possibilité d'y résider, d'y travailler, de s'y divertir et d'y vivre pleinement. »

La mise en place du plan stratégique a été suivie en 2017 d'une politique de mobilité active afin de favoriser la sécurité et le confort des déplacements actifs sur son territoire. Cette politique est fondée sur quatre grands principes directeurs, qui représentent les orientations de la Ville en matière de mobilité active :

- Un aménagement du territoire axé sur le transport actif;
- Une ville à échelle humaine;
- Une ville accessible à tous;
- Une réflexion participative.

Ces principes directeurs doivent être intégrés à tout projet actuel ou futur sur le territoire de la municipalité.

L'organisation municipale et la relation avec les partenaires

Depuis plus d'un demi-siècle, les modes de transport motorisé n'ont cessé de s'accroître, et l'aménagement des villes a été largement guidé par l'utilisation de la voiture. Cette façon de faire se répercute actuellement sur toutes les sphères de notre environnement, sur notre santé et sur nos activités économiques.

Le développement immobilier que connaît actuellement la ville de Brossard avec l'avènement du *Transit Oriented Development* (TOD) Solar Uniquartier, des nouveaux secteurs d'Écoquartier-de-la-gare, de Brossard-sur-le-parc, du Quartier Dix30, de la revitalisation du secteur Brosseau, ainsi que la construction du Réseau express métropolitain (REM) et du nouveau pont Samuel-de-Champlain sont autant d'occasions pour la Ville de mettre en œuvre des aménagements propices à un mode de vie sain et actif tout en étant efficaces et sécuritaires.

Ces multiples projets amènent la Ville de Brossard à travailler conjointement avec divers partenaires tels que les promoteurs immobiliers, les autorités responsables des transports routiers et collectifs, et les organismes gouvernementaux. La Ville s'efforce de sensibiliser l'ensemble de ses partenaires au besoin de mettre en place des aménagements pour tous les usagers sur son territoire en les invitant à collaborer sur la base d'un modèle interdisciplinaire. →

La mobilité active dans l'aménagement du réseau

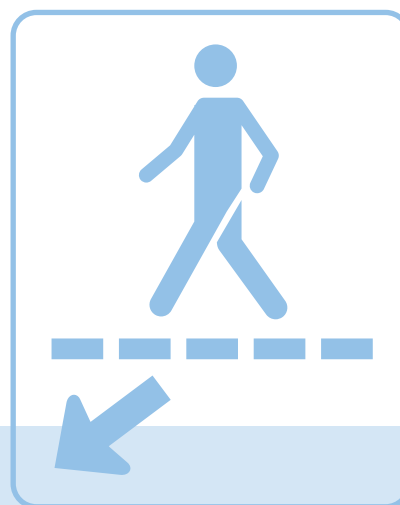
L'aménagement du réseau routier traduit la manière dont la Ville de Brossard met en place sa politique de mobilité active. Il est la résultante d'un travail collaboratif entre les différentes directions techniques de la Ville telles que l'urbanisme, le génie et les travaux publics. Il doit garantir la sécurité, le confort et la performance des déplacements et offrir des possibilités de veiller à l'embellissement et au verdissement du territoire et à l'implantation d'infrastructures qui encourageront la mobilité active. La bonification des aménagements le long du réseau routier apportera une plus-value et une fierté d'appartenance aux citoyens de Brossard.

Hiérarchisé selon quatre niveaux d'importance, le réseau routier de plus de 300 km sur le territoire est déterminé selon des critères bien précis et en fonction des normes de conception routières provinciales :

- Les autoroutes et artères provinciales constituant le réseau supérieur géré par le ministère des Transports;
- Les artères municipales et principales permettant le transit et la liaison entre différents secteurs et autres municipalités;
- Les rues collectrices permettant les liens entre les rues locales et le réseau supérieur;
- Les rues locales où les mouvements de circulation sont peu élevés et orientés vers l'accessibilité à la propriété.

Même si 18 % du réseau est équipé d'infrastructures cyclables et 37 % de trottoirs, la ville est munie d'un réseau indépendant de pistes multifonctionnelles (32 km) et de sentiers piétonniers (28 km) qui permettent de faire le lien entre les quartiers et les municipalités limitrophes.

Afin d'augmenter ce pourcentage et surtout d'encourager la mobilité active sur son réseau, la Ville privilégie, lors des travaux de réfection ou dans les nouveaux développements, des aménagements qui augmentent le confort et le sentiment de sécurité. Plus concrètement et sur le plan artériel, la Ville considère ainsi la mise en place de liens actifs séparés des voies de circulation lorsque l'espace le permet, l'ajout d'une signalisation appropriée et l'intégration d'aménagements paysagers attrayants contribuant à l'apaisement de la circulation; ainsi, les usagers les plus vulnérables bénéficient de leur propre espace pour se déplacer.



Réaménagement complet du chemin des Prairies, intégrant tous les modes de transport, tout en privilégiant la mobilité active. Implantation d'une piste multifonctionnelle, d'une traverse piétonne surélevée et de bandes végétalisées.

L'aménagement paysager du réseau va au-delà d'un simple embellissement; il doit prendre en considération tous les utilisateurs. Les concepteurs doivent toujours garder en tête que la ville doit demeurer à l'échelle humaine. Les interventions à privilégier dans le réaménagement de nos artères sont :

- L'ajout de bandes paysagères pour se protéger des voies véhiculaires;
- L'augmentation de la quantité d'arbres de rue à grand déploiement pour diminuer l'impact des artères et contribuer aux îlots de fraîcheur;
- Les plantations le long des liens cyclables et piétonniers, ainsi que l'ajout d'un système d'éclairage adapté pour encourager leur utilisation;
- La création d'aménagements paysagers aux intersections de rues pour créer un signal tant pour les piétons que pour les voitures;
- L'intégration d'aires de repos avec du mobilier urbain aux endroits stratégiques;
- L'identification et le traitement des traverses et passages piétonniers soit par un revêtement différent de la chaussée, soit par un rehaussement de la chaussée.



Implantation d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard Marie-Victorin, le long d'une voie de service, et intégration paysagère

« L'avènement de grands projets immobiliers sur le territoire de Brossard depuis la dernière décennie a grandement contribué à revoir nos façons de faire en matière de développement du territoire. »

L'aménagement des liens cyclables et piétonniers

Tout comme pour le réseau artériel, des actions et interventions sont identifiées pour apporter des améliorations au réseau piétonnier et cyclable actuel et futur. Ces actions visent les mêmes objectifs, soit augmenter le sentiment de confort et de sécurité pour les usagers et voir à l'embellissement et au verdissement de ces corridors.

Depuis 2014, le retour d'expérience sur les projets réalisés permet de constater que l'aménagement paysager et l'embellissement des liens actifs favorisent leur utilisation. Les boulevards Marie-Victorin et Matte ainsi que le chemin des Prairies sont d'excellents exemples d'améliorations paysagères permettant d'encourager les modes de transport alternatifs aux modes motorisés.

L'avènement de grands projets immobiliers sur le territoire de Brossard depuis la dernière décennie a grandement contribué à revoir nos façons de faire en matière de développement du territoire. L'organisation spatiale et l'aménagement du réseau (qu'il soit routier, piétonnier ou cyclable) ne peuvent se planifier et se réaliser sans la contribution d'une équipe multidisciplinaire formée de spécialistes en architecture de paysage, génie civil, circulation et urbanisme.

Il reste encore beaucoup à faire pour que Brossard devienne une ville à l'échelle humaine, mais les projets déjà réalisés ou en cours de planification atteignent les objectifs fixés consistant à rendre la ville plus verdoyante, plus sécuritaire et davantage orientée vers la favorisation de déplacements actifs. ©